



Direction des études économiques et financières

14, rue Lord Byron - 75008 Paris

Tel. : 01 40 75 70 27 - Fax : 01 40 75 68 17

deef@union-habitat.org

NOTE

Date : le 17/11/2011

Réf. : mc25

Emetteur : DEEF

A l'attention de : groupe de travail du CNIS – modification du questionnaire du recensement

Objet : propositions par rapport à l'évolution du questionnaire du recensement

1) Remarques d'ordre général :

En matière de logement, le recensement est un outil pour éclairer quelques grandes problématiques récurrentes, anciennes mais toujours d'actualité:

- Les logements sans le confort de base sont de plus en plus rares mais encore trois à quatre cent mille.
- Les enjeux de sur-occupation demeurent.

Pour ces deux enjeux, la diffusion des données localisées permet d'accéder facilement à des diagnostics approximatifs mais localisés à des échelles fines (communes voire quartier).

Certains enjeux contemporains des politiques territoriales de l'habitat sont utilement éclairés :

- la structure sociale des territoires,
- l'observation des mobilités résidentielles, qui permettent de comprendre certains déterminants de l'évolution passée d'un parc de logement, ainsi que la structure des emplois et de l'offre de travail (actifs) des territoires,
- le cumul de précarités (travail / logement / familiales)

En évoluant le recensement pourrait éclairer, ne serait-ce que partiellement, les enjeux suivants, qui sont difficiles à éclairer actuellement fautes de statistiques publiques :



- Les nouveaux comportements résidentiels, et notamment l'émergence de l'occupation de résidences multiples (sur une même semaine pour les actifs, selon les saisons pour les retraités)
- Les recompositions familiales, ou l'hébergement temporaire de tiers, modifient l'occupation des logements, et ces pratiques peuvent amener à modifier les constats de sur et sous-occupation des logements.
- La hausse de la charge logement, du fait de la croissance du coût du logement comme de l'énergie, et évolution de la nature de l'offre locative (niveaux de prix notamment).

2) On peut en déduire des pistes de propositions :

- Distinguer les accédants à la propriété des autres propriétaires occupant (question 6 de la « feuille de logement »)
- Traduire les informations des cases C1 et C2 de la « feuille de logement » dans les fichiers détails par individus diffusés,
 - en explicitant, dans les variables caractérisant les ménages, les familles élargies, en précisant par exemple le nombre d'enfants en garde partagé, occupant plus fréquemment un autre domicile,
 - en faisant remplir le « bulletin individuel », même en cas de résidences multiples, pour mieux dénombrer et connaître les occupants des logements occasionnels, les personnes temporairement hébergées.
- Introduire une question sur les niveaux de loyer (dans la « feuille de logement »), même si la réponse est approximative.
Exemple de question : « Si vous êtes locataire, quel est le montant de votre loyer hors charge pour un mois complet? »

- 3) Par ailleurs, à l'utilisation des fichiers de détails, les utilisateurs témoignent d'incertitudes sur le dénombrement de certaines catégories de logement/ménages:
- les logements destinés aux étudiants,
 - les situations précaires (chambres d'hôtel, camping, habitat de fortune),
 - les logements Hlm.

Ces incertitudes ne viennent pas systématiquement du questionnaire, mais plus globalement du processus qui entoure le questionnement.

Dans les deux premiers cas, il pourrait être intéressant d'explicitier, auprès des utilisateurs des données du recensement, certaines parties de la procédure de recensement qui ne le sont pas encore. Par exemple :

- Sur quels critères, les enquêteurs choisissent ils de remplir une feuille « structure collective » plutôt que de distribuer une feuille logement, notamment dans le cas des



résidences étudiantes modernes composées de studios avec des espaces collectifs minimales ?

Ajout post audition : est-il possible de modifier la modalité « logement-foyer » de la question 1 de la « feuille logement » en « logement-foyer, résidence services ou étudiante » afin de lever les incertitudes lors de l'exploitation des fichiers détaillés ?

- Les chambres d'hôtel occupées à titre de résidences principales sont-elles toutes repérées ? Comment ?

Dans le cas du logement Hlm, il existe manifestement un écart entre le recensement et la base de données des logements sociaux (Enquête sur le Parc Locatif Social devenant le Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux), même en retenant une définition analogue du champ couvert (logements occupés appartenant à un organisme Hlm). Cet écart s'explique probablement par le caractère déclaratif de l'information dans le recensement. Serait-il possible de fiabiliser cette donnée, voire de supprimer la question, par exemple en recoupant les bases du recensement à EPLS/RPLS ?

De manière générale, un enrichissement pourrait être de recouper la base de sondage à des indicateurs venant de fichiers administratifs afin d'enrichir les exploitations possibles. Cela permettrait également de diffuser ces données administratives dans un cadre balisé.

- 4) Concernant les questions 10 et 11 de la « feuille de logement », relatives aux énergies de chauffage, certains utilisateurs se demandent :
 - s'il est pertinent de mettre le « chauffage urbain » comme combustible principal alors qu'il apparaît parmi les modalités de la question 10 sur le moyen principal de chauffage du logement
 - et proposeraient de supprimer cette modalité de la question 11, pour faire de « réseau de chauffage urbain » une modalité à part de la question 10.
 - s'il est possible de faire du « bois » une modalité en tant que telle de la question 11, vue l'importance relative de ce combustible de chauffage.

- 5) Demandes hors sujet :

Les typologies « Tabard » successives, calculées sur les recensements 1982, 1990 et 1999, ont permis de représenter simplement la géographie sociale de la France et de ses territoires. Elle permet d'illustrer efficacement l'offre et les conditions de logement dans l'espace social français. Serait-il possible de l'actualiser sur la base de résultats récents, de la période 2006-2011 par exemple ?

Le recensement doit rester un questionnaire simple, notamment par ce qu'il est rempli sans l'aide d'un enquêteur par les ménages. L'enquête nationale logement demeure un outil d'approfondissement indispensable sur de nombreuses thématiques ici évoquées. L'avenir de cette enquête est-il assuré ?

Y a-t-il eu des évaluations ex-post des nouvelles modalités de recensement ? Quels en sont les résultats ?